



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

JEMA 2026 : pendant que la France célèbre ses artisans d'art, le gouvernement organise la disparition de leurs formations

À l'occasion des Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) du 7 au 12 avril 2026, placées sous le haut patronage du Président de la République, le [SNCA-CGT interpelle Emmanuel Macron](#) sur une contradiction flagrante : comment célébrer les savoir-faire artisanaux tout en laissant le financement de leur formation professionnelle s'effondrer ?

Un patronage honorifique, une politique destructrice

Du 7 au 12 avril 2026, sous le thème « Cœurs à l'ouvrage », des milliers d'artisans ouvrent leurs ateliers, transmettent leur passion et leurs savoir-faire. La France célèbre ce que le Président de la République aime présenter comme l'un de ses atouts irremplaçables : son patrimoine artisanal vivant.

Dans le même temps, le gouvernement laisse s'effondrer le financement des formations qui permettent à ces savoir-faire d'être transmis. Le SNCA-CGT pose la question directement au Président : comment peut-on parrainer solennellement cet hommage aux métiers d'art, et laisser dans le même temps votre gouvernement en organiser méthodiquement la disparition ?

Les NPEC : un mécanisme qui étouffe les formations rares

Depuis la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018, l'apprentissage fonctionne selon un mécanisme de marché. Les Niveaux de Prise En Charge (NPEC), fixés par France Compétences, déterminent le financement formation par formation. Or depuis 2022, ces niveaux ont subi quatre baisses successives.

La baisse de 8 % décidée en septembre 2023 a représenté une perte de 20 millions d'euros pour les CFA des Chambres de Métiers et de l'Artisanat. Le financement de ces établissements repose aujourd'hui à près de 98 % sur ces seuls NPEC. Il aurait fallu une hausse moyenne de 6 % pour simplement couvrir les coûts réels constatés en 2024.

Les métiers d'art sont les premières victimes de ce système : petits effectifs, équipements lourds, matières d'œuvre coûteuses, temps d'apprentissage long — précisément les caractéristiques que la logique des NPEC pénalise le plus.



Des baisses concrètes pour des formations emblématiques

Le SNCA-CGT publie ci-dessous les baisses de NPEC par diplôme pour des formations clés des métiers d'art :

Formation	Baisse du NPEC
Art et techniques de la bijouterie-joaillerie (CAP)	- 1 578 €
Bijou (BMA)	- 319 €
Maroquinerie (CAP)	- 1 171 €
Métiers du cuir – chaussures, maroquinerie, sellerie garnissage (Bac Pro)	- 813 €
Tapissier d'ameublement en décor (CAP)	- 850 €
Tapissier-décorateur : option garniture, option couture (BTM)	- 3 497 €
Tailleur de pierre (CAP)	- 664 €
Métiers de la pierre (BP)	- 846 €
Tailleur de pierre (BTMS)	- 1 675 €
Métiers et arts de la pierre (Bac Pro)	- 2 941 €
Métallier (CAP)	- 545 €
Plumasserie (CAP)	- 1 643 €
Horlogerie (CAP)	- 2 113 €
Horlogerie (BMA)	- 1 577 €
Verrier décorateur (BMA)	- 3 532 €
Souffleur de verre (BMA)	- 1 304 €
Ferronnier d'art (CAP)	- 1 343 €
Marbrier du bâtiment et de la décoration (CAP)	- 211 €
Ferronnier d'art (BMA)	- 2 000 €
Céramique (BMA)	- 180 €
Ébéniste (BMA)	- 1 532 €
Forge (BTS)	- 6 350 €
Prothésiste dentaire (BTS)	- 1 911 €
Métiers de l'esthétique, de la cosmétique et de la parfumerie (BTS)	- 316 €
Arts et techniques du verre – Vitrailliste et Décorateur sur verre (CAP)	- 3 240 €
Tournage en céramique (CAP)	- 1 129 €

Des filières menacées de disparition irréversible

Les conséquences sont déjà visibles. La maréchalerie en est l'illustration la plus frappante : en trente ans, le



nombre de chevaux en France a doublé, l'équitation est le troisième sport national — et il ne reste plus que neuf centres en France préparant au CAP maréchalerie. À Beauvais, la formation fermera à la rentrée prochaine.

La même menace pèse sur :

- les plumassiers, dont le savoir-faire est indissociable de la haute couture et du spectacle vivant ;
- les joailliers et les tailleurs de pierre, dont la formation exige des années de pratique et des équipements que nul NPEC dégradé ne peut financer ;
- les tapissiers d'ameublement, gardiens d'un patrimoine mobilier que musées et demeures historiques continuent de solliciter ;
- les verriers — souffleurs, vitraillistes, maîtres verriers — dont les techniques ornent nos cathédrales et nos monuments ;
- les ferronniers d'art, dont le travail structure l'esthétique de notre patrimoine bâti.

Ces formations ne disparaissent pas faute de candidats ni de débouchés. Elles disparaissent parce que votre système de financement les condamne.

Les exigences du SNCA-CGT

Le SNCA-CGT exige du gouvernement :

- Un financement des NPEC qui couvre réellement les coûts des formations, avec une revalorisation immédiate d'au moins 6 % pour toutes les filières en déficit ;
- La mise en place d'une protection spécifique pour les filières à faibles effectifs et les métiers rares, hors du seul mécanisme de marché ;
- L'abandon du projet de réforme de la filière métiers d'art qui réduirait le cursus de 4 à 3 ans, aggravant encore le sous-financement et le déficit de main-d'œuvre qualifiée ;
- Un moratoire immédiat sur les fermetures de sections de formation aux métiers d'art dans les CFA du réseau des CMA.

Un patrimoine sans formation est un patrimoine condamné. Des métiers sans apprentis sont des métiers en voie d'extinction. Le SNCA-CGT demande au Président de la République de regarder en face cette contradiction : si les JEMA ont un sens, si son patronage a un sens, alors il doit agir en conséquence.

Contact Presse : contact@snca.cgt.fr

Sylvain CHALLAN BELVAL, secrétaire général du SNCA-CGT : 07 81 31 03 81

sylvain.challanbelval@snca-cgt.fr

